

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 4 novembre 2024** à compter de **19 h 32**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère et présidente de la séance
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la conseillère, madame Dominique Blanchette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024**
3. **CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
 - 4.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2024
 - 4.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 4.3 Nomination d'un maire suppléant pour les trois prochains mois
 - 4.4 Adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal
 - 4.5 Rapport financier 2023 amendé
 - 4.6 Subvention PRABAM - Reddition de compte finale
 - 4.7 Demande d'appui - Place aux jeunes Arthabaska
 - 4.8 Demande d'appui - Grande semaine des tout-petits - 18 au 24 novembre 2024
 - 4.9 Demande d'appui - Rédaction d'une constitution québécoise par et pour le peuple
 - 4.10 Demande d'appui - Moisson Mauricie/Centre-du-Québec
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 122-2024 sur la régie interne des séances du conseil
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement 121-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013
6. **TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1 Réfection de la rue Carolann - Réception définitive des travaux

6.2 Réfection des rues Dumoulin et Omer - Réception définitive des travaux

6.3 Problématique de drainage de la route Pouliot - Offre de services

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'octobre 2024

7.2 Résolution officielle concernant les collectes porte-à-porte par conteneur des plastiques agricoles

8. LOISIRS, PARCS ET TERRAINS DE JEUX

8.1 Approbation du projet d'éclairage du Parc Jimmy par la MRC d'Arthabaska dans le cadre du FRR et ratification de dépenses

9. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-11-1739

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1740

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 octobre 2024. La présidente de la séance résume les communications ayant un intérêt public.

2024-11-1741

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2024 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages et totalisant un montant de **284 024,73 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE la présidente précise qu'un montant de 152 118 \$ est inclus dans la liste afin d'acquitter le deuxième et dernier versement de la quote-part de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2024 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **284 024,73 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 octobre 2024 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La présidente mentionne que la directrice générale et greffière-trésorière confirme que tous les élus municipaux ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

Le conseiller Bertrand Martineau quitte son siège à 19 h 34.

2024-11-1742

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil nomme le conseiller Bertrand Martineau, maire suppléant, en cas d'absence du maire, et ce, pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure le conseiller désigné pour la signature des chèques avec la directrice générale et greffière-trésorière en cas d'absence du maire.

QUE la conseillère Dominique Blanchette soit aussi l'élue désignée pour remplacer le maire aux séances de la MRC d'Arthabaska en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1743

ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose le calendrier suivant concernant les séances ordinaires de l'année 2025:

SÉANCES à 19h30
Mardi 14 janvier
Mardi 4 février
Mardi 4 mars
Mardi 1er avril
Mardi 6 mai
Mardi 3 juin
Mardi 8 juillet
Mardi 12 août
Mardi 2 septembre
Vendredi 3 octobre – 13 h 30
Article 314.2 LERM
Mardi 18 novembre
Mardi 2 décembre

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil adopte le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1744

RAPPORT FINANCIER 2023 AMENDÉ

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'amender le rapport financier 2023 suite aux recommandations des auditeurs de la firme RDL concernant les montants à ajouter ou déplacer sur différentes lignes du rapport ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du rapport financier 2023 amendé, ainsi que les échanges courriels qui expliquent les modifications à faire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le rapport financier 2023 amendé.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à authentifier le rapport financier 2023 amendé sur le portail prévu à cet effet.

Le conseiller Bertrand Martineau reprend son siège à 19 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1745

SUBVENTION PRABAM - REDDITION DE COMPTE FINALE

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter 100 % de l'enveloppe de l'aide financière du PRABAM à ce projet, soit une somme de 140 472 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil confirme que la part municipale dans la réalisation de ce projet se chiffre à 180 407 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil confirme et entérine les travaux d'agrandissement du garage municipal.

QUE le conseil confirme que tous les travaux étaient complétés et facturés en date du 31 mai 2024.

QUE le conseil confirme qu'il souhaite que la somme totale de 140 472 \$ provenant du PRABAM soit affectée à ce projet et en demande officiellement le remboursement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1746

DEMANDE D'APPUI - PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande d'appui de Place aux jeunes Arthabaska pour l'édition 2025 au montant de **250 \$**.

QUE le paiement soit effectué en janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1747

DEMANDE D'APPUI - GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - 18 AU 24 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement ;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;

- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE ce conseil proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1748

**DEMANDE D'APPUI - RÉDACTION D'UNE CONSTITUTION QUÉBÉCOISE
PAR ET POUR LE PEUPLE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de M. André Huot concernant la rédaction d'une constitution québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet de résolution soumis par M. André Huot ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil confirme ne pas vouloir donner suite à cette demande d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1749

DEMANDE D'APPUI - MOISSON MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil refuse la demande d'appui financier à Moisson Mauricie /
Centre-du-Québec.

QUE le conseil souhaite plutôt verser un don directement à la Sécurité
alimentaire de Victoriaville, organisme local, lors de sa prochaine campagne
de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 122-2024 SUR
LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Réjean Arsenault à l'effet que
le projet de règlement 122-2024 concernant la régie interne des séances du
conseil sera adopté une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

2024-11-1750

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 121-2024 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du second
projet de règlement 121-2024 plus de 72 heures avant la présente séance et
que ce dernier renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le second projet de règlement 121-2024 modifiant le
règlement de zonage 003-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1751

**RÉFECTION DE LA RUE CAROLANN - RÉCEPTION DÉFINITIVE DES
TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Pluritec concernant la
réception définitive des travaux de réfection de la rue Carolann ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise, en date du 30 novembre 2024, la directrice générale
et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à la réception définitive
des travaux conformément à la recommandation à cet effet provenant de la
firme Pluritec.

Le 4 novembre 2024

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à verser, en date du 30 novembre 2024, la retenue contractuelle restante à l'entrepreneur Pavage Centre-Sud au montant de **35 791,51 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1752

RÉFECTION DES RUES DUMOULIN ET OMER - RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Pluritec concernant la réception définitive des travaux de réfection des rues Dumoulin et Omer ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à la réception définitive des travaux conformément à la recommandation à cet effet provenant de la firme Pluritec.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à verser la retenue contractuelle restante à l'entrepreneur Pavage Veilleux au montant de **10 183,89 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1753

PROBLÉMATIQUE DE DRAINAGE DE LA ROUTE POULIOT - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT la problématique de drainage et de gestion des eaux pluviales sur la route Pouliot ;

CONSIDÉRANT QUE des interventions ont été faites entre 2021 et aujourd'hui afin de tenter de régler la problématique ;

CONSIDÉRANT QUE les épisodes de pluies diluviennes sont de plus en plus fréquents ;

CONSIDÉRANT QU'afin de bien identifier les causes de la problématique et les travaux correctifs qui doivent être faits, il est nécessaire d'effectuer une étude de drainage de la route Pouliot ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services ODS38952 de la firme Pluritec au montant de **14 500 \$**, taxes en sus, afin de réaliser l'étude de drainage de la route Pouliot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1754

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2024

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette

Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 21 permis du mois d'octobre 2024 pour un montant total des travaux de **2 532 268 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1755

RÉSOLUTION OFFICIELLE CONCERNANT LES COLLECTES PORTE-À-PORTE PAR CONTENEUR DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT la mise sur pied au cours des dernières semaines d'un Comité régional en charge de prendre en mains le dossier de collecte des plastiques agricoles afin de veiller à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des plastiques agricoles se doit d'être une priorité, autant pour notre municipalité que pour l'ensemble des municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un besoin exprimé par les producteurs agricoles de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des plastiques agricoles dans les bacs roulants sera considérée comme de la contamination par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) à compter du 1er janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement des plastiques par l'entremise du bac noir serait une méthode coûteuse pour la municipalité et causerait un impact sur la performance GMR, donc une réduction du montant de la redevance à l'élimination versée à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir aux productrices et producteurs agricoles concernés un mode de collecte en porte-à-porte, permettant notamment à ces derniers de ne pas avoir à se déplacer dans un point de dépôt ainsi que de réduire le temps pour la manutention ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil précise que les entreprises agricoles seront uniquement responsables des coûts relatifs à l'acquisition des conteneurs et des frais de collectes, mais que les frais de traitement des matières seront assumés par l'organisme AgriRÉCUP;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder rapidement à une rencontre avec les producteurs et ensuite à l'achat de conteneurs à chargement avant en plastique à refacturer aux propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été reçue auprès de l'entreprise Durabac et que les prix suivants (taxes et transport en sus) ont été reçus :

- Conteneur de 4 verges cubes, modèle CPRL-4000 : 1 460,50 \$ /unité
- Conteneur de 6 verges cubes, modèle CPRL-6000 : 1 850,63 \$ /unité

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation initiale de la municipalité, un nombre estimatif entre 10 et 15 conteneurs serait à acheter, donc un contrat d'au maximum 27,760 \$ + taxes et transport (scénario de 15 conteneurs de 6 verges) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, selon son règlement sur la gestion contractuelle, la possibilité de conclure des contrats de gré à gré l'acquisition des conteneurs requis pour le présent projet ;

CONSIDÉRANT la nécessité de confirmer rapidement à la MRC d'Arthabaska notre participation au projet de collecte porte-à-porte à compter de 2025, soit dès la réception des conteneurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de demander à la MRC d'Arthabaska d'ajouter au contrat avec Gaudreau Environnement la Municipalité Saint-Christophe pour la collecte porte-à-porte par conteneur à chargement avant ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska confirme à la MRC d'Arthabaska la mise en place, dès que possible en 2025, le projet de collecte porte-à-porte par conteneur pour les plastiques agricoles et qu'elle autorise l'administration de la municipalité à procéder rapidement aux différentes démarches requises pour mettre en branle le projet, notamment la planification d'une rencontre avec les producteurs, la récolte des formulaires d'engagement et commande pour l'acquisition des conteneurs ;

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska demande à la MRC d'Arthabaska de l'ajouter au contrat avec Gaudreau Environnement pour la collecte porte-à-porte par conteneur à chargement avant en s'engageant à fournir, au plus tard le vendredi 22 novembre 2024, tous les détails requis sur les participants au projet.

D'AUTORISER l'acquisition des conteneurs requis auprès de l'entreprise Durabac pour le projet selon le prix soumis (1 460,50 \$ par unité pour un 4 verges cubes et 1 850,63 \$ par unité pour un 6 verges cubes), dont le nombre à commander sera confirmé suite à la réception des formulaires d'engagement complétés par les producteurs, formulaire dans lequel le producteur s'engage à participer au projet de la collecte et à assumer le coût d'acquisition du conteneur suite à la refacturation par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-1756

APPROBATION DU PROJET D'ÉCLAIRAGE DU PARC JIMMY PAR LA MRC D'ARTHABASKA DANS LE CADRE DU FRR ET RATIFICATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe le conseil municipal que le projet d'éclairage du Parc Jimmy a été approuvé par la MRC d'Arthabaska dans le cadre du programme d'aide financière FRR ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil municipal autorise les dépenses dudit projet, et ce, à partir de la date d'acceptation de la MRC d'Arthabaska.

QUE le conseil ratifie l'offre de services clef en main de l'entreprise KOPERS au montant de **13 499 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Johanne Therrien souligne la fin de la saison touristique de la Maison d'école de rang. Elle mentionne que la saison s'est très bien déroulée et qu'il y a eu un total de 1 100 visiteurs.

La conseillère Dominique Blanchette informe les personnes présentes que la vente de vêtements usagés se tiendra les 8 et 9 novembre 2024 au bureau municipal. C'est la 3e édition de cette vente et 20 % des profits seront remis à des enfants dans le besoin de l'école Sainte-Marguerite-Bourgeois.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen présent pose des questions sur la gestion des nuisances et des inspections municipales.

2024-11-1757

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

**Dominique Blanchette,
Conseillère municipale &
Présidente de séance**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.